



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/04/2023**

<p>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</p> <p>Nombre de membres en exercice : 15</p> <p>Nombre de Conseillers Présents : 13</p> <p>Nombre de Conseillers représentés : 1</p> <p>Début de séance : 20h30</p> <p>Fin de séance : 21h20</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi 24 avril, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le lundi 17 avril 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p>Présents :</p> <p>Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Sandrine Boillot, Gaël Marandin, Samuel Péridy, Nicolas Métivier, Florence Collino, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Francis Meuterlos, Bénédicte Lavier.</p> <p>Excusés : Hervé Lacroix, Marlène Benoit.</p> <p>Absent :</p> <p>Pouvoirs : Marlène Benoit à Laurent Poncet</p> <p>Secrétaire : Thierry Rolland</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DSP PAR AFFERMAGE POUR LES GÎTES DE L'EBM : CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET APPROBATION DU CONTRAT

CONVOCATION
LE 17 04 2023

M. le Maire rappelle tout d'abord l'historique de la procédure :

AFFICHAGE LE

12 MAI 2023

Par délibération en date du 12 septembre 2022, le conseil municipal a décidé de lancer une nouvelle procédure pour la gestion des deux hébergements touristiques de groupes pour personnes en situation de handicap (HTGPH) au sein de l'espace Bruno MUTIN.

Pour rappel, chaque gîte se compose de :

- chambres pour les personnes en situation de handicap,
- chambres pour les accompagnateurs,
- salles d'eau PMR,
- salles d'eau pour les accompagnants,
- une cuisine « semi-collective »,
- un espace salon et prise de repas,
- une terrasse,
- un accès par ascenseur.

La gestion de ces hébergements par le biais d'un contrat de Délégation de Service Public, sous forme d'affermage, prenant fin le 21 mars 2023, il convenait de lancer une nouvelle procédure afin de trouver un nouveau gestionnaire pour 5 ans.

Toujours lors de sa séance du 12 septembre 2022, le conseil municipal a élu les membres de la commission de délégation de service public.

Un avis d'appel à la concurrence a été publié le 15 décembre 2022 et les documents de la consultation ont été insérés sur le portail de la commande publique à cette même date.

Lors de sa séance du 26 janvier 2023, la commission de délégation de service public a procédé à l'ouverture des dossiers de candidatures reçus et a dressé la liste des candidats admis à présenter une offre, à savoir une candidature unique :

- Apach'Evasion

Ce candidat admis a été invité à présenter une offre.

Lors de sa séance du 06 février 2023, le conseil municipal a décidé de prolonger l'actuel contrat de 40 jours, par le biais d'un avenant, reportant la date de mise en place d'un nouveau contrat au 01 mai 2023.

Le 01 mars 2023 à 12h, date et heure limites fixées pour la remise des offres, l'unique candidat : Apach'Evasion avait déposé une offre.

Dans sa séance du 13 mars 2023, la commission de délégation de service public a ouvert le pli contenant l'offre et a noté les principales caractéristiques de celle-ci. Le contenu de l'offre a ensuite été analysé en détail, en fondant cette analyse sur les critères définis dans le règlement de la consultation. La commission de délégation de service public a ensuite émis un avis écrit, qui se résume ainsi :

- l'offre répondant parfaitement aux critères définis au cahier des charges il est décidé de valider l'offre d'Apach'Evasion.

Pour permettre à notre assemblée de délibérer valablement sur le choix du délégataire et l'approbation du contrat de DSP sous forme d'affermage, M. le Maire a adressé à tous les conseillers municipaux, dans le délai fixé par l'article L. 1411-7 du CGCT, un dossier constitué des documents suivants, qui sont annexés à la présente délibération :

- (a) le présent rapport dont je vous donne lecture ;
- (b) les procès verbaux des séances de la commission de délégation de service public relatives à cette affaire (liste des entreprises admises à remettre une offre, dépouillement des offres, analyse des offres, avis de la commission) ;
- (c) le règlement de la consultation des entreprises ;
- (d) l'exposé des motifs du choix du délégataire ;
- (e) un rapport expliquant l'économie générale du contrat de délégation de service public ;
- (f) le projet de contrat de délégation de service public sous forme d'affermage.

M. le Maire résume les motifs qui ont conduit la commission à choisir Apach'Evasion :

L'offre est adaptée à la demande selon les critères d'attribution qui avaient été définis à savoir :

1) La qualité de l'hébergement proposé :

Les périodes d'ouvertures de la structure couvrent l'année entière, des offres diverses et groupées sont proposées, les modalités d'accueil sont souples.

2) Performance des moyens mis en œuvre par l'entreprise :

Les moyens humains nécessaires à la gestion de la structure sont mis en place, le matériel est adapté, les méthodes de travail sont cohérentes, les comptes prévisionnels d'exploitation sont tenables.

3) Prix des prestations :

Les tarifs proposés sont raisonnables et adaptés.

M. le Maire résume à présent les principales dispositions du projet de contrat de délégation de service public (DSP) sous forme d'affermage :

La délégation porte sur le service public d'accueil de groupes de personnes en situation de handicap sur la station de Métabief - Montagne du Jura. Le délégataire exploitera ce service en se rémunérant sur le prix des hébergements dans les deux gîtes qui sera payé par les usagers. Il versera à la collectivité délégante une redevance.

Le délégataire aura pour mission d'exploiter à ses risques et périls le service public d'accueil des personnes en situation de handicap et pour ce faire, d'exécuter l'ensemble des tâches nécessaires à savoir :

- assurer un accueil permanent toute l'année,
- promouvoir les équipements afin de développer sa fréquentation ;
- proposer et développer un service de séjours comprenant hébergement + des activités adaptées sur le secteur,
- répondre aux demandes des usagers ;
- accueillir et prendre en compte les demandes des usagers dans les conditions fixées par le présent Contrat.

En conclusion, M. le Maire propose au Conseil d'approuver le choix de l'association Apach'Evasion pour la gestion déléguée des deux hébergements touristiques de groupes pour personnes en situation de handicap (HTGPH) au sein de l'espace Bruno MUTIN, ainsi que le projet de contrat de délégation de service (DSP) par affermage joint à la présente délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 3111-1 à L. 3126-3 et R. 3111-1 à R. 3126-14,

Vu le dossier joint en annexe comprenant notamment le projet de contrat de délégation de service public (DSP) sous forme d'affermage,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

APPROUVE le choix de l'association Apach'Evsaison, dont le siège social est situé 8 place X. Authier 25370 METABIEF pour la gestion déléguée des deux hébergements touristiques de groupes pour personnes en situation de handicap (HTGPH) au sein de l'Espace Bruno MUTIN,

APPROUVE le projet de contrat de délégation de service public (DSP) par affermage à conclure avec ladite association,

CHARGE M. le Maire de signer tous documents relatifs à cette affaire, et notamment le contrat précité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

